

Dossier suivi par :  
Pôle réseau et proximité  
Direction de la gestion des déchets  
Loïc PERRICHON  
03 85 67 72 50  
prevention.dechet@creusot-montceau.org

## **Objet : Consultation du public sur le projet de programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de la Communauté Urbaine Creusot Montceau établi pour la période 2022-2028.**

Les collectivités en charge de la collecte des déchets ménagers doivent élaborer un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) recensant les objectifs, actions et moyens mis en œuvre pour réduire les déchets sur leur territoire. Après avoir été labellisée territoire zéro déchet zéro gaspillage (TZDZG) de 2016 à 2019, la Communauté Urbaine Creusot Montceau (CUCM) est engagée dans la réduction des déchets avec le PLPDMA.

Le PLPDMA est élaboré pour une période de 6 ans avec une révision annuelle. Il répond à trois objectifs :

- Améliorer la connaissance du territoire et de ses acteurs dans la production des déchets,
- Définir un plan d'actions de réduction chiffré des déchets adapté au territoire,
- Structurer et valoriser les actions de prévention des déchets menées dans un but de pédagogie et d'accompagnement au changement des pratiques.

Le projet de PLPDMA de la CUCM pour la période 2022-2028 structure dans un premier temps la démarche puis présente un diagnostic du territoire complété du recensement des actions de prévention menées précédemment en s'appuyant notamment sur le bilan des actions réalisés dans le cadre du label TZDZG ce qui permet d'identifier les axes prioritaires d'intervention. Enfin le plan d'actions est détaillé et ses modalités de suivi sont présentées.

Ce projet de PLPDMA a fait l'objet d'une présentation à la Commission de consultation d'élaboration et de suivi (CCES) du 3 mai 2022.

Conformément aux articles L. 120-1 et R. 541-41-24 du Code de l'Environnement, ce projet de PLPDMA est maintenant mis à la disposition du public pour une durée de 43 jours, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 12 août 2022 inclus, afin que chacun puisse faire part de ses observations.

Le Projet de PLPDMA 2022-2028 de la Communauté Urbaine Creusot Montceau sera, à l'issue de la procédure de consultation du public, et après avoir été éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, soumis pour avis à la Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES), puis pour adoption, au vote du Conseil communautaire de la CUCM.

### **COMMUNAUTÉ URBAINE CREUSOT MONTCEAU**

Château de la Verrerie, BP 90069, 71 206 Le Creusot Cedex  
tél. : 03 85 77 51 51 — fax : 03 85 56 38 51  
info@creusot-montceau.org